



LE TRAVAILLEUR

Le journal de l'Union départementale CGT de Paris



PARISIEN



septembre 2022

n° 1245



L'AGENDA CGT

Judi 29 septembre

Journée nationale de lutte interprofessionnelle unitaire

Mardi 11 et mercredi 12 octobre

Conférence nationale sur les UL à Montreuil

Mardi 18 octobre

Manifestation nationale des cheminots à Paris

Le Travailleur parisien,
publication mensuelle
de l'Union départementale
CGT de Paris
85, rue Charlot
75003 Paris
www.cgtparis.fr
tél. : 01 44 78 53 31
fax. : 01 48 87 89 97
tp@cgtparis.fr

Directeur de la publication

Benoît Martin

Responsable de la rédaction

Emmanuel Cottin

Comité de rédaction

Francis Ambrois
Céline Carlen
Emmanuel Cottin
Rémy Frey
Karl Ghazi
Stéphane Paturey
Rémi Picaud
Kahina Seghir

Photos

Pierrick Villette
CGT

Mise en page

Jacqueline Colombo

Prix de la publication: 1 €

Imprimé par nos soins
N° CPPAP 0121S0637

ISSN : 0290 - 8727

Changement de destinataire ou d'adresse

Toute demande de changement
d'adresse devra être faite au
Travailleur parisien (administration)
en précisant la nouvelle et
l'ancienne adresse.



SOMMAIRE

ÉDITO	3
ACTUALITÉ REVENDICATIVE	
Éducation nationale LE RECRUTEMENT EN PLEIN MARASME	4
Accident du travail IL S'APPELAIT MOUSSA	5
Élections professionnelles LA CGT FAIT IRRUPTION DANS LES DARK STORES	6
La Poste CE QUE DIT LA FIN DU TIMBRE ROUGE	7
Diplomatie MOBILISATION EXCEPTIONNELLE AU QUAI D'ORSAY	8
Fraude fiscale LA CGT FAIT CONDAMNER McDONALD'S	9
INTERNATIONAL	
IVG 28 SEPTEMBRE : JOURNÉE MONDIALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT	10

édito

VERS UN 29 SEPTEMBRE DE LUTTES SALARIALES CONCRÈTES

Depuis des mois, les capitalistes de tout bord – patronat, gouvernement – prennent prétexte de la guerre en Ukraine, notamment, pour faire leurs choux gras sur notre dos. Résultat : la pénurie est organisée, les prix s'envolent, le pouvoir d'achat régresse – pas pour les plus riches –, la pauvreté et l'insécurité sociale augmentent.

Dernière nouvelle : le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) dément les prévisions catastrophiques du gouvernement et du patronat en matière de retraites. Quelques mois – le temps d'une campagne – laissé sous silence, le gouvernement revient à la charge avec son projet de casse du système des retraites par répartition. Pour le capital, un sou est aussi un sou ; il les cherche uniquement dans les poches de celles et ceux qui ont de plus en plus de mal à mettre de la viande dans leur assiette. En fait, la situation politique et sociale montre que gouvernement et patronat sont déjà prêts à en découdre. Et nous, les travailleur·ses, les retraité·es, les jeunes, nous en sommes où ?

Depuis cet été, des batailles sur les salaires ont eu lieu aux quatre coins du pays, et même à l'étranger (Angleterre, Inde...). Certaines victorieuses, d'autres qui appellent à se poursuivre. Dans les branches d'activité, les journées de mobilisation se multiplient : les énergéticien·nes le 13 septembre, les livreurs le 20, la santé le 22, les cheminots le 18 octobre. Cet automne s'annonce chaud, et peut-être pas uniquement à cause du dérèglement climatique.

Le 29 septembre, journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestations à l'appel de trois syndicats de travailleur·ses et de cinq organisations de jeunes, peut et doit s'ancrer dans nos luttes locales, sectorielles pour donner de la force à nos revendications nationales et locales. Celles sur l'augmentation des salaires, des pensions, des bourses d'études, des minima sociaux doivent être discutées dans toutes les taules, les lieux d'études, sur les marchés, pour engager avec les travailleur·ses, les retraité·es et les jeunes les mouvements de grève et autres mobilisations.

Ce mois de septembre voit déjà fleurir de nombreuses initiatives : les 9, 10 et 11, la Fête de l'Huma, le 21 pour la paix, le 28 pour le droit à l'avortement dans le monde. Continuons de rencontrer une à une nos collègues, nos camarades, nos voisins·es, atelier par atelier, service par service, discutons de nos revendications pour faire de ce 29 septembre le début de la contre-offensive pour nous réapproprier les richesses que nous produisons.

Le 29 septembre, toutes et tous en grève, dans la rue ou en occupant son service ou son entreprise.

Stéphane Paturey, UD de Paris

Éducation nationale

LE RECRUTEMENT EN PLEIN MARASME

On l'annonçait pourtant depuis cinq ans, mais personne n'en a tenu compte. La catastrophe est donc arrivée, celle du recrutement des enseignant·es. Tout un symbole de la casse des services publics. Ici par la dévalorisation du métier.

À Paris, en ce printemps 2022, 83 % des inscrit·es au CRPE (concours de recrutement des professeur·es des écoles) ne se sont pas présentés à la première série d'épreuves du concours. Une paille ! Dans l'Académie-capitale – dont l'ex-ministre et le recteur se targuent d'en vouloir faire la « vitrine de l'École française » –, le nombre d'admissibles (180) est pour la première fois inférieur au nombre de postes mis au concours (202) !

CONCOURS... DE CIRCONSTANCES DRAMATIQUES

Déjà, chaque année, le nombre de postes au concours est insuffisant pour répondre aux besoins recensés par l'Académie elle-même, pour pallier les démissions – en augmentation – ou encore les congés longs ou de maternité non anticipés. On pioche donc dans la liste complémentaire, celle des personnes qui ont échoué de peu au concours. Avec le concours 2022, ce ne sera plus possible. Non seulement il n'y aura pas de liste complémentaire mais le faible nombre des candidat·es oblige à « donner » le concours, à supposer cependant que toutes et tous se présentent aux épreuves d'admission – ce qui n'est jamais le cas, car on peut s'être inscrit à différents concours ou avoir eu entre-temps d'autres opportunités professionnelles.

L'ÉCOLE À L'HEURE DES CDD

Outre devoir faire face à un concours dévalorisé, il va falloir, dès avant la rentrée, recruter massivement des contractuel·les, ce qu'on pensait jusqu'alors réservé à des départements déficitaires car jugés peu attractifs et quasiment impossibles à quitter, comme la Seine-Saint-Denis. Ajoutons que ce tableau touche aussi de nombreuses disciplines du second degré, qui voient

fondre le nombre de candidat·es au Capes (816 admissibles en mathématiques sur les 1 035 postes au concours, moins de la moitié des admissibles en 2021) et même à l'agrégation. Merci la macronie, avec son mépris affiché à l'égard des professeur·es, que ce soit par les interventions ignobles de ses représentant·es dans les médias à l'égard de professionnel·les accusé·es de wokisme, d'islamo-gauchisme, de fainéantise et j'en passe, ou par l'absence de revalorisation des salaires. Merci aussi la macronie pour sa casse du service public d'éducation, pour ses préconisations absurdes, pour son oreille sensible aux lobbies du libéralisme et de l'extrême droite, pour sa gestion calamiteuse de la crise sanitaire dans les écoles.

DÉTOURNER LA JEUNESSE DU PLUS BEAU DES MÉTIERS

À ces constats affligeants s'ajoutent une formation mise à mal quand elle n'est pas hors sol, une mobilité rendue impossible, un métier usant qui voit pourtant reculer sans cesse l'âge de départ à la retraite, etc. Tout cela a fini de détourner la jeunesse d'un des plus beaux métiers du monde.

C'est pour cela que la CGT Educ'action ne cessera de réclamer un plan d'urgence et la création massive de postes d'enseignant·es, de CPE, d'AED, d'AESH, de PsyEN, de RASED, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux dans les écoles, les établissements et les services. C'est toute la question de la politique salariale, des conditions de travail et de la mobilité permettant de rendre les métiers attractifs qui est en jeu. Saisissons-nous de nos repères revendicatifs pour porter la réflexion et l'action sur le terrain.

Henri Baron, Pôle national CGT Educ'action

Accidents du travail

IL S'APPELAIT MOUSSA

Il était salarié de la société de nettoyage Europ Net, prestataire au Palais-Bourbon. Le 9 juillet dernier, dans les sous-sols de l'Assemblée nationale, sa machine de lavage l'a projeté contre un mur. Blessé, il est mort trois jours après. Il s'appelait Moussa Sylla.

Né en Mauritanie, Moussa est arrivé en France il y a vingt ans. Il laisse derrière lui une femme et deux enfants. Dans le nettoyage en région parisienne, depuis le début de l'année, c'est le troisième mort des suites d'un accident du travail. Le 5 mars, Moussa Gassama décédait après une chute mortelle alors qu'il nettoyait une vitre pour la Ville de Paris. Le 3 juillet, une salariée du nettoyage-avion à Roissy était percutée par le véhicule d'un autre sous-traitant de l'aéroport. En France, deux travailleur·ses meurent chaque jour à la suite d'un accident du travail.

LES SALARIÉ·ES DE LA SOUS-TRAITANCE SONT PARTICULIÈREMENT EXPOSÉ·ES

Le choix de la sous-traitance opéré par les administrations publiques comme par les entreprises augmente la précarité des salarié·es et accroît l'insécurité. Sur chaque lieu où travaille un·e salarié·e de la sous-traitance, personne, le plus souvent, ne contrôle les protections collectives mises en place, les équipements de sécurité et la qualification des salarié·es. Les entreprises ou administrations donneuses d'ordre ne se sentent pas concernées par la sécurité de ces salarié·es, qu'ils ignorent mais qui pourtant tiennent propres les locaux professionnels. Au sein même de l'Assemblée nationale, la sous-traitance a les mêmes effets qu'ailleurs, y compris la mort.

CONDITIONS DE TRAVAIL DÉPLORABLES, SALAIRES DE MISÈRE

On demandait à Moussa, qui venait d'obtenir un CDI à 25 heures, de faire en quatre heures un travail qui en nécessite six. Cadences infernales, absence d'équipements de sécurité, pente trop inclinée et matériels pas adaptés sont bien responsables du décès de Moussa, qui était seul au moment de l'accident. Ce sont des démenageurs qui, par hasard, ont trouvé son corps, alors que ses collègues s'inquiétaient de ne pas le voir remonter des sous-sols à l'heure de la fin de service. Dans les lieux mêmes où on vote les lois, les salarié·es

du nettoyage sont méprisé·es et exploité·es. La plupart subissent des temps partiels imposés pour des salaires compris entre 800 et 1 000 € par mois. Dans toutes les entreprises et dans une grande majorité d'administrations et institutions, on a externalisé ces métiers, les confiant à des entreprises où le droit du travail est largement bafoué, où les militant·es syndicaux/ales sont victimes d'une répression féroce. Ces personnels précaires sont très souvent soumis à d'odieux chantages de la part de leur employeur. Après le décès de Moussa, l'entreprise Europ Net n'a même pas daigné informer les autres salarié·es du décès de Moussa et son patron ne s'est même pas rendu à l'hommage rendu devant l'Assemblée nationale.

ORGANISER CES SALARIÉ·ES ET INTERNALISER LEURS ACTIVITÉS

André Chassaigne, patron des députés communistes, a exprimé le vœu de « faire en sorte que dans cette Assemblée nationale, la sous-traitance disparaisse, qu'on puisse réinternaliser », estimant qu'il n'est « pas normal qu'il y ait les fonctionnaires, qu'il y ait les intérimaires, qu'il y ait les sous-traitants », qui travaillent dans une maison commune et ne bénéficient pas de droits communs. Au-delà de l'Assemblée nationale, c'est bien dans toutes les entreprises qu'il faut réinternaliser ces activités. Ces agent·es doivent avoir un unique employeur, celui chez qui ils/elles travaillent.

Pour mener cette lutte et gagner des droits pour ces personnels, l'UD de Paris s'est dotée d'un collectif des métiers du nettoyage, à investir massivement en lien avec les syndicats. Et ces collègues, souvent rendus invisibles, doivent prendre toute leur place dans nos sections d'entreprise, à l'instar de ce qui s'est fait à la gare du Nord, où cheminot·es et salarié·es du nettoyage se sont réuni·es et ont mené une lutte commune qui a fait progresser les droits de ces dernier·es.

Une enquête est toujours en cours sur les circonstances du décès de Moussa, et l'Inspection du travail a été saisie. La CGT adresse ses condoléances à la famille de Moussa et l'assure qu'elle continuera de mener la lutte pour que cela n'arrive plus jamais et que ces travailleur·ses soient reconnu·es dans leurs droits.

Élections professionnelles

LA CGT FAIT IRRUPTION DANS LES *DARK STORES*

Les *dark stores* sont des petits entrepôts où des salariés préparent des commandes alimentaires qui seront livrées à domicile. Sous une image jeune et moderne dans l'esprit de la « start-up nation », c'est un système profondément archaïque. Aujourd'hui, contact a été pris avec les travailleurs de ce secteur. Mieux que des contacts puisque chez un de ces acteurs, la CGT a raflé quatorze sièges sur dix-huit lors des dernières élections.

Vous connaissez probablement ces enseignes, mais sans avoir jamais vu un seul magasin. Depuis plusieurs mois, des campagnes publicitaires agressives vantent les mérites de Gorillas, Getir ou Gopuff en matière de livraison de courses à domicile. Ces entreprises sont apparues durant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 en tirant cyniquement profit des pas-de-porte laissés vacants suite à la fermeture de commerces. Elles transforment ce qui était jusqu'alors des magasins pour en faire des petits entrepôts organisés sur le modèle d'une supérette, mais inaccessibles au public. Au sein de ces *dark stores*, des *pickers* préparent des commandes de courses alimentaires qui seront livrées dans des délais extrêmement courts (environ quinze minutes) par des *riders*, les livreurs à deux-roues.

“QUICK COMMERCE” ET SYNDICALISATION *QUICKLY*

De l'aveu même de leurs directions, le modèle économique des *dark stores* n'est pas rentable et tardera à l'être. L'enjeu pour les patrons est purement capitalistique : l'activité est pensée pour convaincre les investisseurs lors de gigantesques levées de fonds. En septembre 2021, Gorillas, leader du secteur en Europe, a attiré en une opération plus de 800 millions d'euros d'investissements.

Le libéralisme le plus caricatural est à l'œuvre. Ces entreprises se rachètent, se regroupent, fusionnent ou disparaissent purement et simplement, comme Zapp qui a cessé son activité en France du jour au lendemain, supprimant ainsi cent cinquante emplois. Bien évidemment, elles s'affranchissent du respect de la législation. Récemment, le gouvernement a tenté de rendre licite l'implantation des *dark stores*, qui était jusqu'à présent en infraction avec les dispositions relatives à l'urbanisme.

Créées au moment où plusieurs procédures judiciaires visaient des entreprises de livraison sur leur recours à l'auto-entrepreneuriat, les sociétés du « quick commerce » ont fait le choix de salarier en propre leur personnel. Cette décision est également motivée par le souci d'image de ces enseignes, qui se livrent une concurrence féroce. Pour les plus importantes,

elles dénombrent plus de mille salariés. Elles doivent maintenant procéder à l'organisation d'élections professionnelles et à la mise en place de CSE.

La CGT a pu constituer des sections syndicales dans la plupart des entreprises du « quick commerce » par différents biais : soit à partir des *riders* grâce au travail pour organiser leur profession mené par le collectif CGT des livreurs et le syndicat CGT des entreprises de livraison à deux-roues de Paris, soit via des salariés qui ont pris contact avec l'US Commerce, la convention collective étant généralement celle de la vente à distance, pour des problèmes individuels qui se sont vite avérés être des enjeux collectifs.

POUR EXEMPLE, VICTOIRE CHEZ GORILLAS

Les camarades de la récente et déjà conséquente section CGT Gorillas (ils ont enregistré récemment leur cinquantième adhésion) sont parvenus à proposer dix-huit candidats, soit des listes complètes pour les employés et les agents de maîtrise. Il faut saluer leur détermination. Jeunes en âge et en pratique syndicale, ils se sont parfaitement saisis de l'enjeu. Ils ont abordé la campagne électorale forts du succès de leur grève de juin dernier au sein du *warehouse* Bastille qui avait fait reculer la direction sur des sujets aussi sensibles que la santé et la sécurité ou les pressions mises sur des travailleurs sans papiers.

Les résultats obtenus montrent que les salariés ont bien compris l'enjeu des élections professionnelles et la nécessité de se doter de représentants du personnel combattifs. Après avoir obtenu une représentativité de 70 % à l'issue du premier tour, les candidats CGT se sont largement imposés lors du second tour. Dans le collège employés, la CGT obtient douze sièges sur quatorze. Pour le collège agents de maîtrise, notre organisation manque le carton plein de très peu : le deuxième siège titulaire nous échappe à une voix près. Au total, la CGT obtient dix-neuf élus, dont quatorze sièges de titulaires sur dix-huit. Assurément, la victoire chez Gorillas est un encouragement pour les sections CGT des autres sociétés du « quick commerce » qui vont bientôt procéder à leurs élections professionnelles.

La Poste

CE QUE DIT LA FIN DU TIMBRE ROUGE

Les annonces, en plein été et par voie de presse, de la suppression du timbre rouge (J + 1) ainsi que de la généralisation de la distribution du courrier en trois jours dès l'an prochain laissent pantois. Comme à la SNCF, à la RATP, dans l'Éducation nationale ou dans l'énergie, on fait « maigrir le malade pour mieux le tuer ». Explications.

La stratégie de La Poste est d'organiser la baisse d'activité en réduisant les offres, et de transférer les activités rentables dans des filiales où les droits et garanties des personnels sont revus à la baisse. *In fine*, on conclut que ces activités ne sont plus rentables au sens capitalistique du terme, puisque telle est maintenant la gestion qui prévaut chez les opérateurs publics, au détriment de l'intérêt général. Car contrairement à ce que dit La Poste, le J + 3 n'est pas approprié aux attentes des usagers, il ralentit l'activité économique du pays, et ça pollue davantage.

Ce choix stratégique, avec l'aval du gouvernement, vise uniquement à réduire les coûts pour augmenter la rentabilité financière. Le groupe La Poste, malgré une communication anxiogène bien entretenue, n'a jamais fait autant de profits, avec un chiffre d'affaires de 34,6 milliards d'euros et un résultat net de plus de deux milliards d'euros. La généralisation du J + 3 va modifier profondément le traitement, l'acheminement et la distribution du courrier. Malgré la volonté affichée de maintenir la distribution six jours sur sept, une obligation de distribution du courrier à J + 3 ne garantirait plus le passage quotidien du facteur. En effet, cette mesure permettrait à La Poste de généraliser la mise en place de la « distribution pilotée », qui priorise la distribution du colis au détriment de celle du courrier. Le courrier sera distribué avec le colis. Si l'usager-e n'a pas de colis à recevoir, son courrier sera conservé trois jours à la plate-forme.

HUMAINEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT IRRESPONSABLE

Cela mettra en danger le métier de facteur. Les périmètres de distribution seront beaucoup plus vastes, et la notion de titulaire de tournée sera mise à mal, tout comme le rôle social du facteur ou de la factrice, auxquels postier-es et usager-es sont attaché-es, ce lien étant un élément fort, reconnu et apprécié de toutes et de tous. Il est évident qu'une telle restructuration du courrier, qui prioriserait la productivité à la qualité de service, aurait des

conséquences lourdes sur l'emploi et sur les conditions de travail. Cette décision n'irait pas non plus dans le sens de l'histoire du point de vue environnemental car elle conforte le « tout routier » alors que l'acheminement par le ferroviaire diminue les émissions de CO₂. Cette mesure constitue un véritable retour en arrière. Et, qui plus est dans un contexte de forte inflation, elle va s'accompagner d'un envol des tarifs prioritaires, fragilisant un peu plus les finances des usagers les plus démunis, qu'ils soient particuliers, artisans ou acteurs des petites et moyennes entreprises, et tous ceux qui n'ont pas, pour diverses raisons, accès au numérique. L'acheminement rapide du courrier va devenir un produit de luxe, ce qui va renforcer la désaffection du courrier et amplifier le mouvement de baisse de son trafic, contraignant l'État à verser une aide compensatoire à La Poste.

POUR UNE POSTE AU SERVICE DU PUBLIC

La CGT a toujours revendiqué que les services publics soient considérés dans une approche solidaire, fondée sur des valeurs d'égalité, porteuse de justice sociale et de péréquation tarifaire et territoriale. Le plan stratégique 2025 ne répond à ces exigences-là. Seul le développement d'un service public postal refondé, remettant les usagers et les postiers au cœur de ses principes fondamentaux, redynamisera l'économie et répondra aux enjeux sociaux et environnementaux.

Les nombreuses luttes qui s'expriment chaque jour dans les services de La Poste sur les salaires, les conditions de travail, l'emploi, la défense du service public démontrent que les personnels remettent en cause les choix stratégiques de l'entreprise. La CGT-FAPT appelle à l'amplification des luttes pour le développement du service public, de l'emploi et des salaires. Le service public postal appartient aux salarié-es et aux usager-es, et doit répondre aux intérêts non pas de quelques-un-es mais de l'ensemble de la population.

Diplomatie

MOBILISATION EXCEPTIONNELLE
AU QUAI D'ORSAY

L'intersyndicale du ministère des Affaires étrangères a réussi le 2 juin une mobilisation inédite et importante. La grève, le rassemblement aux Invalides, la couverture médiatique ont créé un rapport de forces pour aller plus loin. Avec, en point de mire, l'organisation prochaine d'assises ou d'états généraux de la diplomatie.

Une réforme a été lancée à l'initiative d'Emmanuel Macron. Deux corps (environ huit cents hauts fonctionnaires) sont placés en extinction : celui des conseillers des affaires étrangères et celui des ministres plénipotentiaires. La réforme prévoit qu'ils devront rejoindre en janvier 2023 un nouveau vivier interministériel, le corps des administrateurs de l'État. Ils y seront mélangés avec les préfets et les inspecteurs des finances. Le refus de cette réforme n'est pas motivé par un simple attachement identitaire aux corps diplomatiques, mais par la fragilisation des missions de la diplomatie, avec des candidats qui ne connaîtront pas les spécificités des métiers dépendant du Quai d'Orsay.

LES RAISONS DE LA COLÈRE

Les expatriations font partie de la vie des agents et des cadres qui ont choisi, souvent par vocation, la voie diplomatique. Ces missions à l'étranger risquent de devenir des opportunités de carrière pour des candidats sans savoir-faire particulier. Cette profession, avec ses missions politiques et tous ses métiers, exige un grand professionnalisme. Les rôles diplomatique, consulaire, culturel et de coopération méritent des moyens, de la formation, de la constance, de meilleurs salaires, des recrutements statutaires. Représenter la France à l'étranger et dans les institutions internationales, cela ne s'improvise pas. Prévenir les crises internationales ou y réagir demande un grand savoir-faire. Par ailleurs, la colère des diplomates et des agents de la diplomatie française naît de la forte réduction de leurs moyens, alors qu'ils sont confrontés à de nombreuses crises.

ISOLÉ, MACRON VEUT PASSER EN FORCE

En août 2019, Emmanuel Macron s'en était pris au corps diplomatique. Il avait en effet fustigé « l'État profond » qui empêchait selon lui un rapprochement stratégique avec la Russie. Mais la réforme de la diplomatie française voulue par Macron n'a pas recueilli l'approbation de Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères non reconduit dans le gouvernement Borne. Et, récemment, Dominique de Villepin a dénoncé la réforme à l'issue de laquelle « les plus beaux postes seront attribués pour des raisons non diplomatiques, au risque d'une grande politisation ». Même Catherine Colonna, nouvelle ministre des Affaires étrangères, elle-même issue du corps diplomatique historique, semble gênée aux entournures par la volonté élyséenne.



Contre la réforme Macron, une mobilisation inédite et réussie.

DU JAMAIS VU DEPUIS 2003

Le Monde a publié le 25 mai une tribune intitulée « Nous faisons face à un risque de disparition de notre diplomatie professionnelle », rédigée par un collectif de jeunes fonctionnaires (l'Appel des 500). Ce texte dénonce la réforme Macron, c'est-à-dire la disparition de la diplomatie professionnelle. Le préavis de grève a été déposé par une large intersyndicale (CGT, CFTC, FSU et Solidaires), en lien avec le collectif de jeunes diplomates à l'origine de la tribune. Il est tout à fait regrettable que la CFDT, première organisation syndicale dans ce ministère, soit restée en dehors du mouvement.

La mobilisation a été forte à Paris comme à Nantes – où sont installés les archives diplomatiques et l'état civil des Français de l'étranger –, mais aussi dans les ambassades françaises à Pékin et à Téhéran. Le rassemblement aux Invalides était très bien organisé, avec une visibilité revendicative soignée. Les banderoles et les pancartes insistaient sur le fait que la diplomatie est une profession et même une vocation. Elles alertaient sur ce service public en danger. Elles multipliaient les clins d'œil à des slogans tels que « notre maison brûle » et « on n'a pas de pétrole mais des bons diplomates ». La presse était très présente, donnant lieu à des interviews de diplomates, d'agents du ministère et de représentants syndicaux, dont celui du secrétaire général du syndicat CGT du ministère des Affaires étrangères. Les précaires, jeunes, très présentes au rassemblement, revendiquaient leur titularisation. Les syndicats réclament la tenue d'« assises des métiers » du ministère. Une idée que pourrait reprendre la ministre Catherine Colonna.

Fraude fiscale

LA CGT FAIT CONDAMNER McDONALD'S

En 2015, la CGT avait déposé plainte contre McDonald's pour blanchiment de fraude fiscale. Le géant du burger vient d'être condamné par la justice française à un redressement fiscal et des pénalités dont le montant total s'élève à 1,245 milliard d'euros. Une sanction historique, la plus élevée jamais prononcée en France par le parquet national financier (PNF).

À l'origine des poursuites devant le PNF, une plainte au pénal pour blanchiment de fraude fiscale déposée par le comité d'entreprise de McDonald's Ouest Parisien, défendu par M^{es} Eva Joly et Caroline Joly, du cabinet Baro Alto. Les élus CGT avaient également reçu le soutien actif de l'Ugict-CGT car, en effet, les cadres sont souvent aux premières loges de la mise en place des montages financiers permettant de mettre artificiellement des filiales en déficit. Le PNF et McDonald's ont opté pour la procédure de convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) introduite dans la législation française en 2016. McDonald's plaide donc coupable et reconnaît officiellement avoir fraudé le fisc français.

DES SALARIÉ·ES LÉSÉ·ES

Cette fraude a également lésé l'ensemble des salarié·es de McDonald's qui, du fait de ces déficits organisés, n'ont pas reçu la part de participation aux bénéfices qui leur revenait de droit. Malheureusement, aucune réparation n'est prévue pour les salarié·es dans cette convention judiciaire.

En mai, McDonald's a accepté de verser 737 millions d'euros à l'administration fiscale. En juin, un second accord a été signé entre le PNF et le groupe McDonald's. Il s'agissait cette fois d'une amende d'intérêt public de 508 millions d'euros. McDonald's a accepté de régler la somme totale de 1,245 milliard en échange de l'extinction de l'action publique à son encontre. Et si le groupe américain a préféré la CJIP à un procès en bonne et due forme, c'est bien sûr parce qu'il aurait été condamné à une somme supérieure.

McDonald's avait bel et bien organisé un montage financier dans le but de payer moins d'impôts. En France, les établissements McDonald's franchisés paient une redevance à la maison mère européenne, domiciliée au Luxembourg. L'imposition étant plus importante en France qu'au Luxembourg, cette redevance avait été surestimée de manière à faire baisser les bénéfices réalisés en France.

POUR TRAQUER L'ÉVASION FISCALE, IL FAUT DES TRAQUEURS

Pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale, la CGT estime que le recrutement de nombreux agents serait nécessaire. Or,

depuis vingt ans, quarante mille emplois ont été supprimés au ministère des Finances, y compris dans les services de contrôle fiscal. Dans le même temps, le nombre d'avocats fiscalistes — qui donnent des conseils en défiscalisation, voire en évasion fiscale — a explosé. L'importance de la somme montre bien l'ampleur de l'évasion fiscale.

Un travail d'harmonisation de la fiscalité au niveau international apparaît nécessaire. Les entreprises doivent être taxées sur leur lieu d'activité. 1,245 milliard, cela permettrait de rémunérer pendant un an vingt-six mille fonctionnaires pour, par exemple, prendre soin de nos proches ou répondre au défi environnemental.

Le 24 juillet dernier, la commission d'enquête du Sénat sur l'évasion fiscale et les actifs hors de France et ses incidences fiscales a présenté les conclusions de son rapport. Un rapport qui démontre, en premier lieu, à quel point l'ingénierie de la fiscalité est sophistiquée. « Il existe partout dans le monde des têtes bien faites qui mettent toute leur intelligence à inventer des moyens de jouer avec les lois », a affirmé le rapporteur, Éric Bocquet, sénateur communiste. Les entreprises et les grandes fortunes ont recours à ces pratiques expertes qui exploitent la comptabilité nationale et internationale. Ces techniques d'optimisation, à la limite, voire au-delà de la légalité, sont plurielles et pluridisciplinaires : économique, juridique, comptable, etc.

C'EST TOUTE LA NATION QUI EST SPOLIÉE

Le rapport chiffre entre 30 et 36 milliards le coût minimum de l'évasion fiscale pour l'État français, précisant que « cette évaluation ne comprend pas toute une série de risques ». En réalité, ce chiffre pourrait atteindre 50 milliards. La complexité des structures (comme les actifs incorporels), l'opacité des institutions (le secret bancaire, par exemple) et le recul de la régulation prenant pour excuse l'importance de la concurrence fiscale internationale aggravent le bilan de l'évasion fiscale. « Il y a une impérieuse nécessité à faire cesser cette fraude fiscale », ont souligné les sénateurs, dont le rapport a été adopté à l'unanimité. Reste à voir quels dispositifs législatifs vont interdire ces pratiques. En attendant, ces milliards confisqués par le capital privent les services publics de financements indispensables et mettent à mal l'ensemble du pays.

IVG

28 SEPTEMBRE : JOURNÉE MONDIALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

Le 24 juin dernier, la Cour suprême des États-Unis mettait fin à une jurisprudence vieille de plus de cinquante ans qui protégeait le droit à l'avortement. Cette annulation renvoie à chaque État américain la décision d'autoriser ou non l'IVG sur son territoire. D'ores et déjà, vingt-six d'entre eux ont annoncé qu'ils allaient mettre en place des lois anti-IVG.

Pour les réactionnaires, la décision de la Cour suprême états-unienne de remettre en cause la généralisation du droit à l'avortement pour l'ensemble des USA n'est qu'une étape, car c'est désormais le droit à la contraception qui est dans le viseur. Loin d'une prétendue volonté de défendre la vie, ainsi qu'ils l'affirment, il s'agit ni plus ni moins de contrôler les femmes en remettant en cause leur droit fondamental à disposer de leur corps. Remettre en cause le droit à l'avortement, c'est enfermer les femmes au foyer et fragiliser leur droit au travail et à l'éducation, c'est fragiliser leur santé, car n'oublions pas que dans le monde, une femme décède toutes les neuf minutes des suites d'un avortement clandestin.

Pour les États-uniennes, c'est un recul historique, mais pour toutes les femmes également tant ce qui se passe au sein de la première puissance mondiale donne le ton dans le reste du monde. Les mouvements anti-avortement aux États-Unis ne sont pas isolés et s'inscrivent dans une offensive mondiale organisée par l'extrême droite religieuse et réactionnaire. Cette décision rappelle à quel point les droits des femmes sont fragiles et confirme la nécessité de combattre et lutter partout contre les idées d'extrême droite. La CGT exprime tout son soutien aux États-uniennes et aux organisations féministes qui continuent à se battre contre cette décision inique.

UN COMBAT INTERNATIONAL

En France et en Europe, cette terrible nouvelle sonne comme une alerte. La CGT demande que l'avortement soit inscrit dans la Constitution afin d'être garanti comme un droit fondamental. Au-delà, son effectivité doit être garantie. Par la mobilisation, nous avons gagné l'allongement de douze à quatorze semaines des délais pour avorter, mais cette décision n'est pas effective partout et les décrets d'application ne sont pas publiés. Du fait de la politique d'austérité conduite dans les hôpitaux, de nombreux centres IVG ont fermé ces dernières années, rendant d'autant plus difficile l'accès à l'avortement, notamment pour les femmes les plus jeunes et les plus précaires.

En Europe, le drame vécu par les réfugiées ukrainiennes rappelle que l'accès à l'avortement est compliqué, et même interdit en Pologne ainsi qu'en Roumanie, en Slovaquie ou encore en Hongrie. Il y a urgence à inscrire le droit à l'IVG dans la Charte européenne des droits fondamentaux.

Cette attaque contre les droits des femmes a été prise par une juridiction composée d'une majorité conservatrice et masculine. D'évidence, elle aura des répercussions néfastes au niveau international. À l'heure où, grâce à la mobilisation des féministes, des pays tels que l'Irlande, l'Argentine ou la Colombie obtiennent le droit à l'avortement, le risque est grand de voir cette impulsion s'inverser.

DU DROIT À L'ACCÈS AU DROIT

En France, la montée de l'extrême droite et la présence de quatre-vingt-neuf député·es Rassemblement national à l'Assemblée nationale sont aussi une menace pour nos droits. Les opposant·es à l'avortement n'ont jamais lâché prise. Grâce aux luttes menées, l'accès à la contraception et à l'avortement est légal mais l'accès reste encore difficile pour beaucoup d'entre nous, pour plusieurs raisons.

Parce que l'information, avec notamment l'application de la loi de 2001 sur l'éducation à la sexualité laissée au bon vouloir de l'Éducation nationale, laisse beaucoup de jeunes sous-informés. Parce que l'inaccessibilité aux services publics dans certaines régions, du fait de la crise hospitalière, rend très difficile la prise en charge de la santé sexuelle des personnes : examens gynécologiques, interruption volontaire de grossesse, mais aussi suivi de grossesse, prévention des maladies sexuellement transmissibles. Et enfin parce que les injonctions, la culpabilisation et la désinformation restent fortes.

Le droit des femmes à disposer de leur corps doit être garanti partout dans le monde. Le droit à l'avortement est un droit fondamental, qu'il faut défendre et renforcer. En ce sens, l'UD CGT de Paris appelle à participer massivement aux initiatives du 28 septembre.



La sécurité routière: un enjeu de santé majeur en entreprise

Dans le cadre professionnel, les accidents de la route sont la première cause de mortalité, représentant près de la moitié des accidents mortels* du travail. Il est donc important que les salariés soient sensibilisés à la sécurité routière. Le Groupe VYV, partenaire de la Fondation de la route, est engagé dans la prévention des risques routiers en proposant des actions ciblées, efficaces et novatrices.

Instaurer une démarche de prévention santé

En vertu de l'article L. 4121-1 du Code du travail, l'employeur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour **assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs**. Afin d'y satisfaire, il doit notamment évaluer les risques professionnels encourus par les salariés et les formaliser dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER). Le risque routier en fait partie.

Au-delà du respect des obligations réglementaires, instaurer une démarche de prévention est essentiel pour la santé des salariés. **Il existe 4 facteurs de risques routiers sur lesquels une vigilance s'impose :**



L'humain :

sa fatigue, sa perception, les distances de sécurité appliquées, la vitesse, le téléphone au volant ...



L'environnement :

les autres véhicules, l'état de la chaussée, les obstacles, la météo...



Le véhicule :

son entretien, son état...



L'organisation :

la préparation du déplacement.

Il est possible de réduire ces risques d'accidents de la route par de nombreuses actions de sensibilisation pouvant aider à lutter contre l'insécurité routière et permettant à tous d'appliquer les bonnes pratiques. L'attention doit se porter sur tous les citoyens usagers de la route.

* Du régime général de la Sécurité sociale - www.ameli.fr

La Fondation de la route, des actions à impact et proches de vous



La Fondation de la route, fondation d'entreprise du groupe MGEN, a construit son approche de la sécurité routière loin des discours théoriques ou culpabilisants, en réalisant des actions de prévention grâce à des outils pédagogiques :

- **Des simulateurs d'accident** pour informer de la facilité avec laquelle il peut survenir, de la violence des chocs, de l'importance du port correct de la ceinture de sécurité et d'un habitacle rangé.
- **Des simulateurs de conduite auto et deux-roues** pour sensibiliser aux distances de freinage, à un risque particulier de la conduite sur différentes routes et en fonction des conditions météorologiques... et mettre en évidence les défauts de conduite grâce aux parcours.

La Fondation s'adresse aux entreprises, collectivités et organisations à la recherche d'actions de prévention des risques routiers et garantit une formation au plus près de leurs besoins.

DÉCOUVREZ « DES ROUTES À VIVRE »

Cette application permet de sensibiliser tous les usagers de l'espace public routier aux comportements à risque, sous la forme d'expériences interactives.

Elle comporte une mise en situation, des quiz, des tests et des questions autour de 8 modules.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION « DES ROUTES À VIVRE »



Vous avez un projet ? N'hésitez pas à nous contacter : route@mgen.fr



Union Locale Paris 1 et 2
 11 rue Léopold Bellan 75002
 contact-cgt@ul1-2.fr
 Paris 1 : 01 42 33 83 47
 Paris 2 : 01 42 33 83 48
 🚇 **Sentier**

Union Locale Paris 9
 44 rue La Bruyère 75009
 09 71 57 29 30
 ulcgt9paris@gmail.com
 🚇 **St-Georges**

Union Locale Paris 18
 42 rue de Clignancourt 75018
 01 42 52 64 64
 ulcgtparis18@gmail.com
 🚇 **Barbès Rochechouart**

Union Locale Paris 19
 1 rue de Nantes 75019
 09 65 32 98 93
 cgt.paris19e@wanadoo.fr
 🚇 **Corentin Cariou**

Union Locale Paris 17
 3 rue Tarbé 75017
 09 87 37 25 34
 ul.cgt.17@orange.fr
 🚇 **Villiers**

Union Locale Paris 8
 32 rue d'Edimbourg 75008
 01 43 87 89 92
 ul.cgt8@wanadoo.fr
 🚇 **Europe**

Union Locale Paris 16
 12 rue Chernoviz 75016
 01 45 27 77 57
 ulcgt16@orange.fr
 🚇 **Passy**

Union Locale Paris 10
 Bourse du Travail
 3 rue du Château d'eau 75010
 01 44 84 51 08
 ulcgtparis10@yahoo.com
 🚇 **République**

Union Locale Paris 11
 Maison des Métallos
 94 rue J. P. Timbaud 75011
 01 42 41 81 06
 contact@ulcgt11.fr
 🚇 **Couronnes**

Union Locale Paris 3
 85 rue Charlot 75003
 01 44 78 54 94/95
 ulcgt3@gmail.com
 🚇 **République**

Union Locale Paris 20
 13 rue Pierre Bonnard 75020
 01 43 73 50 53
 cgt.paris20@wanadoo.fr
 🚇 **Gambetta**

Union Locale Paris 12
 12 rue Chaligny 75012
 01 46 28 11 79
 secgen@ulcgtparis12.fr
 🚇 **Reuilly Diderot**

Union Locale Paris 15
 98 rue de Lourmel 75015
 09 80 64 51 92
 ulcgt.paris15@gmail.com
 🚇 **Félix Faure**

Union Locale Paris 5 et 6
 163 bd de l'Hôpital 75013
 01 42 22 12 80
 ul56-ud@boulmich.org
 🚇 **Place d'Italie**

Union Locale Paris 7
 98 rue de Lourmel 75015
 09 53 70 84 62
 cgt.ulparis7@gmail.com
 🚇 **Félix Faure**

Union Locale Paris 14
 35 rue de l'Aude 75014
 01 43 35 49 33
 ul14cgt@orange.fr
 🚇 **Alesia**

Union Locale Paris 13
 163 bis bd de l'Hôpital 75013
 01 45 70 78 57
 contact@ulcgtparis13.fr
 🚇 **Place d'Italie**

Union Locale Paris 4
 74 quai de l'Hôtel de Ville 75004
 01 42 72 14 73
 ul.cgt4eme@wanadoo.fr
 🚇 **Hôtel de Ville**



Union Syndicale des Retraité·e·s CGT Paris USR

85 rue Charlot 75003 Paris
 01 44 84 52 30
 usr@cgtparis.fr

Commission Départementale UGICT PARIS

http://paris.reference-syndicale.fr
 85 rue Charlot 75003 Paris
 01 44 78 53 31
 ugictcgt.paris@wanadoo.fr

Permanence

Droit à la retraite
 85 rue Charlot 75003 Paris
 Bureau 224 sur RDV au :
 01 44 78 53 77

Permanences juridiques

Contacteur l'UD au :
 01 44 78 53 31

Permanence

Privés d'emploi
 85 rue Charlot 75003 Paris
 Contacter l'UD
 cgtpe.paris@laposte.net

Permanences Indecosa

(défense des consommateurs)

1^{er} et 2^e
 Mardi matin sur rdv :
 01 42 33 83 47/48

4^e
 Sur rdv : 01 42 72 14 73

12^e
 3^e jeudi du mois
 sur rdv : 01 46 28 11 79

19^e
 Sur rdv : 09 65 32 98 93

20^e
 Mardi après-midi
 sur rdv : 01 43 73 50 53

